

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p>Séance du mardi 28 août 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 août 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 28 août 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2018_08_28_08</p>	<p>Étaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs eau du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 4 voix contre, à mains levées, décide l'augmentation des tarifs de vente d'eau, d'abonnement et de location de compteurs pour la période du **1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019**, à savoir :

- prix du m³ d'eau : 1.69 euro le m³

Pour usage agricole uniquement :

- 200 premiers m³ : plein tarif soit : 1.69 euro le m³
- m³ suivants : ½ tarif soit : 0.85 euro le m³

Les tarifs « abonnement et location » des compteurs d'eau :

- abonnement : 28.88 euros
- location : 28.88 euros

Ces tarifs seront pris en charge lors du prochain relevé d'eau.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 30 août 2018</p> <p>Et de la publication le : 30 août 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 30 août 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	--


